
**Compte rendu du Conseil d'Administration
Du 11 mars 2025**

ETAIENT PRESENTS Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M Jean-Paul FAUCONNET, Mme Sylvie JACAMENT présente à partir du 5ème point, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

ABSENTS EXCUSES : : Mme Sylvie JACAMENT absente jusqu'au 4ème point, Mme Estelle MESA, M Charles MESA, M Philippe PAUTRE, M Lucien BOUIS.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Thérèse LARUELLE.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 10 février 2025

Approuvé à l'unanimité

2 - Répartition des crédits de subventions – Exercice 2025

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Le point est adopté à l'unanimité.

3 - Reprise anticipée des résultats 2024 au budget primitifs 2025 - CCAS

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Le point est adopté à l'unanimité.

4 - Examen et vote du budget primitif 2025 - CCAS

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Le point est adopté à l'unanimité.

5 - Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2025 – Résidence autonomie Camille BARROY

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Le point est adopté à l'unanimité.

6 - Examen et vote du budget primitif 2025 – Résidence autonomie Camille BARROY

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Madame Sylvie JACAMENT interroge sur la page 13 au sujet du nombre d'ETP ainsi que sur l'augmentation des charges du personnel de 1,64% et la diminution du nombre de résidents.

Madame Elodie BONNEFOY apporte des précisions et indique la prise en charge du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) qui explique l'augmentation de 1,64% comme chaque année car il faut aussi prendre en compte l'évolution de carrière. Concernant le nombre de résidents, effectivement il y en a de moins en moins car il n'y a plus de nouvelle admission. Ceci étant, il y a des résidents assez

fragiles qui nécessitent plus de soins et donc de temps pour le personnel. Il est donc difficile de réduire le nombre d'agents sur le site. Par ailleurs, la charge de travail reste la même en termes d'entretien que ce soit des parties communes ou des logements des résidents 1 fois par mois. Concernant les gardiens, à ce jour il est difficile de fonctionner sans 2.5 Equivalent Temps Plein (ETP). Il y a deux gardiens à temps plein et un gardien à mi-temps afin de pallier les absences. Il est donc difficile de réduire la masse salariale d'autant plus que celle-ci a déjà été réduite il y a environ un an suite au départ à la retraite d'un agent qui n'a pas été remplacé. De ce fait, il est constaté un déséquilibre entre les Résidences Camille Barroy et Ambroise Croizat.

Madame Sylvie JACAMENT interroge sur le faible nombre de résidents à la Résidence Camille Barroy et demande s'il est éventuellement possible de basculer de la résidence Croizat vers la résidence Barroy ?

Madame Elodie BONNEFOY prend la parole en expliquant que pour le moment cette solution n'a pas été envisagée. En effet, le but étant de pouvoir reprendre de nouvelles inscriptions à l'achèvement des travaux.

Madame Sylvie JACAMENT soulève que dans le rapport budgétaire il est noté « réflexion à venir : le devenir de la résidence BARROY à l'issue des travaux de la ligne 15 ».

Madame Amandine HENRIQUES évoque que l'ensemble de l'équipe est en réflexion depuis un moment. En effet,

- Soit la résidence Camille BARROY réouvre ses portes avec de nouvelles admissions malgré les travaux
- Soit il faut attendre la fin des travaux

Ou encore faut-il garder deux résidences autonomie à l'heure actuelle étant donné le coût budgétaire que chacune d'elles représente.

Le point est adopté à l'unanimité.

7 - Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2025 – Résidence autonomie Ambroise CROIZAT

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Le point est adopté à l'unanimité.

8 - Examen et vote du budget primitif 2025 – Résidence autonomie Ambroise CROIZAT

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Madame Sylvie JACAMENT remarque au niveau de la fonction des dépenses d'exploitation, une baisse du chauffage avec une diminution de 33000€.

Madame Elodie BONNEFOY intervient en expliquant que cela fait référence aux travaux et non à la diminution du nombre de résidents. En effet, tous les ans il y avait des problèmes au niveau du chauffage. De ce fait, des travaux ont été entrepris avec une majeure partie à la charge du CCAS qui ont amélioré la fourniture d'énergie au sein de la résidence.

Madame Sylvie JACAMENT interroge sur le nombre d'ETP au nombre de 9.5 et constate que cela fait peu contrairement à la résidence Camille Barroy où le nombre est de 7.5 ETP avec peu de résidents.

Madame Elodie BONNEFOY indique que ce chiffre reste quand même au-dessus de la moyenne nationale pour une résidence autonomie.

Madame Amandine HENRIQUES intervient et indique que le personnel de la restauration n'est pas compris dans le nombre d'ETP.

Madame Elodie BONNEFOY rebondit et indique que la différence d'ETP entre la résidence autonomie Barroy et Croizat se situe uniquement au niveau des agents d'entretien. En effet, il y en a deux à Barroy

et trois à Croizat. Il y a une lingère dans chaque résidence, concernant les gardiens étant donné qu'il s'agit d'un fonctionnement particulier, il y a 2.5 ETP dans chaque résidence.

Le point est adopté à l'unanimité.

9 - Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2025 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Le point est adopté à l'unanimité.

10 - Examen et vote du budget primitif 2025 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Madame Sylvie JACAMENT constate qu'il y a eu un achat de 4 mobiles avec des dépenses reportées de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025.

Madame Elodie BONNEFOY explique qu'il s'agit de l'achat de téléphones portables dans le cadre de la mise en place de la télégestion au sein du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. Des téléphones portables ont également été achetés pour l'ensemble de l'équipe. Il n'y avait pas de téléphones professionnels pour les chauffeurs accompagnateurs, pour la responsable et la responsable adjointe. Les dépenses ont été reportées sur 2025 avec des crédits de 2024.

Madame Sylvie JACAMENT interroge sur la diminution de 7,16% du budget.

Madame Amandine HENRIQUES indique qu'il s'agit de dépenses initialement prévues sur le budget du SAAD mais qui ont été transférées sur le budget du CCAS notamment sur les charges liées aux locaux. Le SAAD a intégré les locaux du SSIAD, cette dépense locative est maintenant à la charge du CCAS ainsi que les frais d'électricité et de chauffage.

Madame Sylvie JACAMENT revient sur les changements de locaux et demande si le SSIAD paie sur son propre budget l'électricité.

Madame Amandine HENRIQUES apporte une réponse en indiquant qu'effectivement le SSIAD paie sur son propre budget l'électricité et rappelle que le budget du SSIAD est totalement financé par l'ARS.

Madame Elodie BONNEFOY prend la parole en évoquant la réforme à la fois sur la tarification du SSIAD et à la fois sur la création des Services Autonomie à Domicile (SAD), les SSIAD ont l'obligation de fusionner avec un SAAD au plus tard le 31 décembre 2025. De plus, une des obligations du cahier des charges est que les deux services soient dans les mêmes locaux. C'est pour cette raison que le SAAD a intégré les locaux du SSIAD et que la Gérontologie a intégré ceux du SAAD. Un nouveau numéro unique sera également mis en place. Le dépôt du dossier de demande d'autorisation du SAD sera déposé d'ici le 2ème trimestre 2025 auprès de l'ARS et du département via une plateforme. Lorsque l'autorisation sera donnée, le SAAD et le SSIAD fonctionneront en tant que SAD qui proposera de l'aide et du soin avec pour objectif un seul et unique interlocuteur pour les patients, la famille et ou les aidants.. De ce fait, la fiche de poste de tous les agents va être retravaillée.

Le point est adopté à l'unanimité.

10 - Examen et vote du budget primitif 2025 – Service de Soins Infirmiers à Domicile

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Madame Sylvie JACAMENT interroge sur les 19 mobiles achetés sur le budget 2024.

Madame Elodie BONNEFOY indique que tous les téléphones des agents ont été renouvelés. Le téléphone des aides-soignants n'était pas adapté pour exercer leurs missions. En effet, parfois les aides-soignants sont amenés à prendre des photos des ordonnances par exemple. Les agents libéraux seront munis de ces téléphones. Sur le long terme, le SEGUR du numérique devra être mis en place.

C'est une démarche sur le plan national et mise en place par le gouvernement. Les informations devront être transmises par des messageries sécurisées via les smartphones.

Madame Sylvie JACAMENT interroge sur les recettes d'exploitation. Il est indiqué dans le rapport qu'un montant définitif de la dotation annuelle allouée par l'ARS sera communiqué au cours de l'exercice.

Madame Elodie BONNEFOY revient sur le calendrier complexe de l'ARS. En effet, celui-ci n'étant pas le même que celui du vote du budget, il a longtemps mis le service en difficultés. C'est pour cela qu'il a été décidé de ne pas faire de reprise de résultat qu'il soit excédentaire et ou déficitaire sur le N-2. Désormais, l'excédent sera mis sur un compte de réserve en attendant que l'ARS donne le montant définitif. Un montant approximatif a déjà été donné pour juillet. Un réajustement pourra être fait via une décision modificative. De plus, à compter de 2026, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen (CPOM) devra être signé sur l'aide et le soin. Un travail est en cours avec un cabinet extérieur : FUTUR ANTERIEUR. L'objectif étant de travailler un budget prévisionnel sur 5 ans c'est-à-dire un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPDR) soit de 2024 à 2030. C'est un élément qui devra être joint au dossier pour la mise en place du SAD.

Le point est adopté à l'unanimité.

12 - Examen et vote du budget primitif 2025 – Service de Soins Infirmiers à Domicile

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Le point est adopté à l'unanimité.

13 - Convention de partenariat entre la société Franciliane et le CCAS dans le cadre du dispositif « Aide Eau Solidaire »

Madame la Vice-Présidente expose la situation.

Madame Sylvie JACAMENT demande si ce contrat est reconduit tous les ans.

Madame Amandine HENRIQUES explique que c'est un contrat qui est reconduit tous les 12 ans. Le prestataire a changé. Il ne s'agit plus de Véolia mais de la société Franciliane. Le fonctionnement reste inchangé et les prix du coût de l'eau ont diminués. En décembre 2024 le prix du litre d'eau était de 5€ contre environ 4,50€. Une dotation est attribuée à l'année.

Le point est adopté à l'unanimité.

14 - Note d'information sur la création du Service Autonomie à Domicile

Le point est adopté à l'unanimité.

15 - Questions diverses

Madame Sylvie JACAMENT interroge sur les statistiques des commissions permanentes.

Madame Amandine HENRIQUES prend la parole en indiquant qu'il y a beaucoup de demandes en secours-espèces et tickets alimentaires et que tout sera détaillé dans le rapport d'activités du service social.

Madame Sylvie JACAMENT demande la différence entre secours-espèces et tickets alimentaires.

Madame Amandine HENRIQUES explique que les tickets alimentaires sont donnés pour acheter des denrées d'hygiène et ou alimentaire et les espèces souvent octroyées dans le cadre de découvert bancaire ou pour régler des factures (médecin, pharmacie, frais de scolarité, cantine...) ou pour financer des timbres fiscaux..

Madame Christine PROVOST intervient en précisant qu'en règle générale, les espèces sont données lorsqu'il y a des enfants comme pour payer les rendez-vous médicaux, facture de cantine.

Monsieur Felipe DO ESPIRITO SANTO demande s'il y a des statistiques comparatives à 2024 sur les personnes ayant un emploi.

Madame Amandine HENRIQUES explique qu'il y a quelques éléments transmis dans le rapport budgétaire dans les charges du 011 au niveau du service social et cela représente 55410€ sur l'année entre les secours espèces, les hébergements d'urgence et les tickets alimentaires.

Madame Annie BETBEDER demande confirmation quant à l'augmentation du reste à vivre.

Madame Amandine HENRIQUES confirme que celui-ci a augmenté.

Madame Christine PROVOST apporte des informations complémentaires. Le reste à vivre est passé de 7€ par jour et par personne à 9€ par jour et par personne.

Madame Annie BETBEDER évoque le constat que toutes les villes n'ont pas fait ce choix d'augmenter le reste à vivre et ont gardé l'ancien barème.

Madame Sylvie JACAMENT demande pourquoi le CCAS subventionne les Restos du Cœur et le Secours Catholique et non la ville.

Madame Emmanuelle ORTS indique que cela est plus logique.

Madame Christine PROVOST intervient et explique que cela relève plus du service Solidarité et confirme qu'auparavant c'était bien la ville qui prenait en charge cette subvention.

Madame Amandine HENRIQUES indique que cela fait 2 ans que le CCAS a repris ces dépenses.

Fin de séance 18h31.

Prochain Conseil d'Administration le lundi 16 juin 2025 à 10h.